RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 septembre 2018

OBJET :

DE-18-09-1-11) SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F POUR L'OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 19 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 100, RUE DIDEROT

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-six septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 13 septembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. TOURNE, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent(e)s excusé(e)s : M. DENHEZ (pouvoir à Mme TOP), M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. SERFATI (pouvoir à M. WALCH), M. PITAVY (pouvoir à M. LEBEAU), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

Absent(e)s : Mme MARTIN Elsa .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180926-lmc1H5579H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018
Date de Publication : 28/09/2018

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016 et 30 janvier 2017 ;

Vu la réalisation par la société Immobilière 3F d'une opération d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (7PLUS/6PLAi/6PLS), sis 100, rue Diderot ;

Considérant que la société Immobilière 3F a sollicité auprès de la Ville une subvention pour surcharge foncière d'un montant de quatre cent soixante-quinze mille euros (475.000 €) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Considérant qu'en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière octroyée par la Ville, la société Immobilière 3F s'engage à lui attribuer un droit de réservation de deux logements pour une durée de 60 ans ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 19 septembre 2018,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 17 septembre 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Le Conseil Municipal attribue à la société Immobilière 3F une subvention pour surcharge foncière d'un montant de quatre cent soixante-quinze mille euros

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180926-Imc1H5579H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018
Date de Publication : 28/09/2018

(475.000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération d'acquisition-de 19 logements sociaux sis 100, rue Diderot à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180926-lmc1H5579H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018
Date de Publication : 28/09/2018